

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUEBEC

NO. R-3740-2010

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT
(Loi sur la Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de
la Régie de l'énergie (2006), chapitre IV)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT, LE
REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ENERGIE (LE ROÉÉ)
EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le 4 août 2010, la Régie donne sa Décision procédurale D-2010-108.
2. Dans sa décision procédurale, la Régie convoque une audience publique et demande aux personnes intéressées à participer à faire parvenir leur demande d'intervention et leur budget de participation au plus tard le 26 août 2010.
3. Le ROÉÉ a pris bien note de la lettre de la Régie du 28 juillet 2010.

4. Suivant cette orientation de la Régie, le ROEÉ redouble ces efforts de collaboration avec d'autres intervenants.
5. À ce chapitre, les procureurs et les analystes du ROEÉ sont en discussions avec deux autres intervenants en vue de l'adoption de certaines positions communes afin d'éviter des dédoublements de preuve, de contre-interrogatoires et d'argumentations.
6. De plus, le ROEÉ a lancé à ces regroupements une offre de partage de l'expertise que nous présentons sur les tarifs à paliers.
7. En raison des délais de production des demandes d'intervention, le ROEÉ n'est pas en mesure en ce moment de confirmer à la Régie ses arrangements avec les autres intervenants, mais poursuivra ses efforts dans ce sens.
8. La présente demande d'intervention et le budget de participation du ROEÉ sont déposés sous réserve de la possibilité ultérieure du dépôt par le ROEÉ d'une expertise supplémentaire liée aux sujets qu'il prévoit aborder et du résultat des échanges présentement en cours avec d'autres intervenants sur les possibilités de collaboration et de présentation d'une expertise conjointe.
9. Le ROEÉ et ses représentants doivent toujours agir dans le respect des intérêts et des prises de position distincts de ses membres.
10. De plus, la Régie, les entreprises réglementées et tous les participants dans les audiences doivent agir en conformité avec les choix du législateur dans la *Loi sur la Régie de l'énergie* en faveur d'une participation pluraliste dans la prise de décision en matière énergétique. Il s'agit d'un régime adapté au caractère polycentrique des questions que la Régie doit trancher. Le ROEÉ note que dans cette loi, l'Assemblée nationale n'a pas choisi un régime de régulation paritaire ou d'arbitrage entre de grands blocs de la société, chacun représenté par un seul intervenant.
11. Par ailleurs, le ROEÉ est bien au fait des dépenses associées à la participation publique à travers le mécanisme de remboursement des frais de l'article 36 LRE. Toutefois, nous soumettons respectueusement que la Régie ne s'est jamais livrée à l'exercice d'apprécier les gains économiques, environnementaux et sociaux que

cette participation aux prises de décisions énergétiques procure à la collectivité. À cet effet, lors de la dernière révision du *Guide de paiement des frais* nous avons déjà fait le même constat :

...le ROÉE se questionne sur le diagnostic posé par la Régie et l'orientation des modifications maintenant mises de l'avant dans le projet de Guide. Nous notons que la Régie ne fait aucune démonstration voulant que les coûts liés au paiement des frais dans le système actuel aient des répercussions tarifaires importantes. Nous sommes plutôt d'avis que les bénéfices de la participation publique pour la société, les consommateurs et les actionnaires (par ex. éviter l'erreur du Suroit, augmenter les cibles et bénéfices des programmes d'efficacité énergétique, reconnaître le potentiel éolien) dépassent très largement les coûts associés au paiement des frais de participation.¹

12. Enfin, les groupes membres du ROEE ne considèrent pas que leurs intérêts puissent être adéquatement représentés en optant pour une preuve entièrement commune et une représentation par les analystes et procureurs d'autres regroupements qui intervienne à la Régie.

L'INTERET DU ROEE

13. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été établi à l'automne 1997.
14. Le nom du coordonnateur du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.
15. Le ROEE est composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Mouvement Au Courant, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec / UQCN et de la Fondation rivières.

¹ Commentaires du ROÉE à la Régie de l'énergie sur son projet de Guide de paiement des frais des intervenants – 2008, 30 septembre 2008
http://www.regie-energie.qc.ca/regie/FraisInterv/ROEE_LtrCommGuide_30sept08.pdf

16. Les six groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voir centaines d'organisations au Québec.
17. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
18. Le ROEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
19. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants, telles qu'actualisées en avril 2010 :
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et inter-générationnels;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;
 - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
 - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable.
 - La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
 - L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
 - La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

20. Depuis ses débuts en 1997, le ROEÉ a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEÉ

21. Les motifs à l'appui de l'intervention du ROEÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEÉ et de ses membres.
22. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'intérêt public et le développement durable sont au centre de la juridiction de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.
23. L'expertise développée par le ROEÉ et par ses membres peut être mise à profit dans la présente cause.
24. Dans sa décision procédurale D-2010-108, la Régie retient pour l'examen du dossier les enjeux identifiés par Hydro-Québec dans la pièce B-1, HQD-1, document 2, incluant les éléments de suivi des décisions antérieures.
25. À même ces enjeux, dans son intervention le ROEÉ entend aborder en particulier les enjeux suivants.

A. Tarif à paliers

26. Dans sa preuve, Hydro-Québec soumet un document « RAPPORT DE LA BCUC SUR LE TARIF À PALIERS DE BC HYDRO » (HQD-12, Document 7). Toutefois, le ROEÉ estime que la preuve à ce chapitre ne permet de faire une analyse comparative adéquate.
27. Le ROEÉ a donc retenu l'expertise de M. Paul Willis afin de tirer un examen concret de la situation. À travers son témoignage, le ROEÉ souhaite approfondir la preuve devant la Régie portant sur le vécu du stepped rate en Colombie-Britannique et faire de nouveau valoir l'intérêt environnemental et économique d'instaurer des tarifs à paliers pour les clients industriels d'Hydro-Québec.

28. Rappelons que dans la cause tarifaire de 2008-2009, soit le R-3644-2007, le statut d'expert de M. Willis n'a pas été contesté par Hydro-Québec et a été accepté par la Régie.² Nous joignons en Annexe III le curriculum vitae de M. Willis.

B. Les programmes du PGEÉ

29. **Suivi du programme de géothermie.** Dans la dernière année, plusieurs modifications ont été effectuées au programme afin de permettre, entre autres, à un plus grand nombre de systèmes d'être éligible au financement.
30. Le ROEE étudiera l'impact de ses modifications et continuera sa réflexion sur la promotion et le financement du programme.
31. **Suivi du PGEÉ.** Le ROEE souhaite soumettre une preuve portant sur les programmes d'efficacité énergétique du PGEÉ D'Hydro-Québec (HQD-8, document 8). En comparant les cibles espérées et constatées, le ROEE fera la vérification de la cohérence des efforts et des budgets des programmes du PGEÉ par rapport aux différentes populations visées. De plus, le ROEE portera une attention particulière aux cibles d'efficacité énergétique de la Stratégie énergétique du Québec.
32. Le programme *Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu (volet municipal)* est aussi une préoccupation du ROEE.
33. Les conclusions recherchées dépendront des réponses aux DDR que le ROEE présentera. L'angle abordé traitera de la gestion des programmes, de l'accessibilité à différents types de population, des mesures d'efficacité énergétique encouragées et de la promotion des programmes.
34. **Analyse des résultats de la robustesse économique du PGEÉ.** Le ROEE se penchera sur les méthodes utilisées par Hydro-Québec pour calculer la robustesse économique du PGEÉ afin de s'assurer que les éléments pris en compte dans les calculs effectués sont complets. Il défendra aussi plus de transparence dans le calcul des indicateurs, par exemple en offrant un guide de référence accessible.

² http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3644-07/Audiences/Note%20Steno/A-21-8_Regie_NS-Vol8_3644_13dec07.pdf à la page 19.

C. Projet tarifaire Heure juste

35. Hydro-Québec présente dans le dossier R-3740-2010 son rapport final sur le projet tarifaire Heure juste (HQD-12, document 6). Le ROEÉ portera une attention particulière à ce rapport et souhaite participer à la rencontre d'information annoncée pour le 16 septembre 2010 afin de mieux comprendre les constats effectués dans le cadre de ce programme maintenant qu'il est terminé. L'intervenant a des préoccupations environnementales quant aux suites du programme.
36. L'apport du ROEÉ contribuera aux délibérations de la Régie, notamment dans l'exercice de ses responsabilités et compétences en vertu des articles 1, 5, 31, 32, 48, 49, 51, 52.1, 52.2, 52.3 et 73 LRE, et dans le suivi de ces décisions antérieures.
37. En particulier, le ROEÉ apportera un éclairage distinct et utile sur l'intégration et l'expression concrète des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'établissement des tarifs d'Hydro-Québec.
38. Le ROEÉ réserve ses droits d'intervenir sur tout autre sujet pouvant toucher l'intérêt de ses membres.
39. Les recommandations et conclusions recherchées par le ROEÉ seront le reflet de la description de son intervention sur les enjeux du dossier tel qu'étayé ci-dessus.
40. La participation du ROEÉ dans la présente cause suivra en tout moment les instructions et le déroulement indiqués par la Régie.
41. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ et son budget de participation, y compris en ce qui concerne l'expert Paul Willis;

AUTORISER notamment le ROÉÉ à soumettre des demandes de renseignements; à participer aux rencontres techniques, groupe de travail et audiences publiques dans la présente cause, d'exercer le droit de contre-interroger et de présenter ses commentaires et des preuves, y compris une preuve d'analyses et une preuve d'expert ainsi que leur analyse et l'argumentation réglementaire et juridique.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, 26 août 2010

FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE

Aldred Building

507 Place d'Armes, Suite 1701

Montreal, Quebec H2Y 2W8

Tel. (514) 798-1988

Fax. (514) 798-1986

admin@gertlerlex.ca

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROÉÉ

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

a/s Eve-Lyne Couturier

1710, rue Beaudry

Bureau: 2.0

Montréal, QC

H2L 3E7

Courriel : couturier@iris-recherche.qc.ca

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROÉÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Le Mouvement Au Courant

Le groupe est constitué et géré par des bénévoles. Il a été créé en 1989 et incorporé en 1990 en tant qu'organisme sans but lucratif.

Objectifs :

Le Mouvement Au Courant est un groupe de recherche, d'analyse, de sensibilisation et d'intervention qui veille à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et au respect des principes démocratiques dans le cadre de l'élaboration des politiques gouvernementales et dans les modalités de choix entre les diverses filières énergétiques.

Principales activités :

Audiences (BAPE), enquêtes (Commission Doyon), commissions parlementaires, consultations publiques (Plan de développement d'Hydro-Québec), colloques, etc.

De plus, il s'associe, au besoin et selon la nature des dossiers, à des spécialistes, à d'autres groupes et réseaux de groupes.

4. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

5. Nature Québec / UQCN

Depuis près de 25 ans, Nature Québec / UQCN intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;

- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec / UQCN travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec / UQCN a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.

Annexe III

CURRICULUM VITAE DE M. PAUL WILLIS

PAUL R. WILLIS, P.ENG, CMVP

#500-885 Dunsmuir Street - Vancouver, BC V6C 1N5

Phone: 604.685.2206 ext.27 - Email: pwillis@willisenergy.com



Paul Willis'
Resume.pdf